



C/2024/7404

10.12.2024

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil - Fournir des perspectives locales aux jeunes vivant dans les zones rurales et éloignées

(C/2024/7404)

LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

CONSTATANT CE QUI SUIT:

1. Les communautés rurales jouent un rôle essentiel pour ce qui est de faire avancer la vision de l'Union européenne et constituent un élément capital de l'identité de l'Union. Comme la Commission européenne l'a déclaré dans sa vision à long terme pour les zones rurales de l'UE ⁽¹⁾, «les zones rurales forment le tissu de notre société et sont le cœur battant de notre économie»; il convient donc de leur porter une attention accrue. La diversité de nos paysages, de notre culture et de notre patrimoine est l'une des principales caractéristiques des zones rurales et éloignées de l'Europe, et l'une des plus remarquables. Habiter dans ces zones peut offrir de nombreux avantages: meilleure qualité de vie, jouissance de la nature et de la biodiversité, moins de pollution, frais de subsistance éventuellement réduits, environnement plus sûr ⁽²⁾ et sens accru de la communauté.
2. D'ici à 2040, l'Union européenne aspire à ce que ses communautés rurales soient plus fortes, plus interconnectées, plus résilientes et plus prospères ⁽³⁾. Malgré les efforts actuellement déployés, il existe d'importantes disparités entre zones rurales et zones urbaines, même si 137 millions de personnes, soit environ un tiers de la population de l'UE, résident en zone rurale ⁽⁴⁾. Bien que les communautés rurales soient essentielles au développement durable et à la cohésion économique et sociale, elles sont aussi souvent touchées par le dépeuplement, en particulier parmi les jeunes. En conséquence, une plus large part de la population vivant dans les zones rurales et éloignées de l'UE est confrontée à des défis socio-économiques.
3. Les avantages que présente le fait d'habiter dans une zone rurale et éloignée peuvent peser moins lourd que les difficultés rencontrées, telles que, entre autres, des possibilités d'emploi réduites, des infrastructures moins développées (dans les domaines de l'énergie, des transports, de la mobilité et de l'information), et une accessibilité et une disponibilité moindres de services d'éducation et de formation de qualité à tous les niveaux, y compris en ce qui concerne l'éducation et l'accueil de la petite enfance, les services sociaux, les soins de santé ou les activités sportives, culturelles et de loisirs. En conséquence, de nombreuses personnes, souvent jeunes, peuvent choisir de quitter les zones rurales et éloignées, en quête de meilleures perspectives. Cela peut entraîner des changements importants dans les structures démographiques de certaines zones géographiques. ⁽⁵⁾
4. Bien que les perspectives des jeunes soient définies par leurs réalités locales, les tendances mondiales, telles que le changement climatique, la transition numérique, les problèmes de santé mentale, les possibilités en matière d'emploi et d'éducation, ainsi que les inégalités économiques et autres, ont une incidence croissante sur leur vie. Pour les jeunes ruraux, les possibilités dites «glocales» ⁽⁶⁾ permettent de combler le fossé entre leur environnement immédiat et la perspective mondiale, plus large, en adaptant les stratégies et les solutions à leurs besoins et conditions à l'échelle locale. ⁽⁷⁾
5. Le terme «ruralité» ne désigne pas un concept, un environnement ou une situation uniformes ⁽⁸⁾. Les zones rurales et éloignées accueillent des communautés de jeunes diverses et animées faisant face à des besoins et à des difficultés variés. Cette diversité appelle des réponses et des solutions qui soient adaptées aux besoins régionaux et locaux, et qui tiennent compte des besoins et des ressources uniques de chaque zone. Il convient de tenir compte dans ce contexte des

⁽¹⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE – Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040» (COM(2021) 345 final).

⁽²⁾ «Eurostat Online Statistics: Urban-rural Europe - quality of life in rural areas 2022» (Statistiques en ligne d'Eurostat: zones urbaines-rurales d'Europe - qualité de vie dans les zones rurales 2022).

⁽³⁾ Conclusions sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE, doc. 15631/23.

⁽⁴⁾ «Les zones rurales recouvrent 341 millions d'hectares, soit 83 % de la superficie totale de l'UE. Plus de la moitié de ces zones rurales sont éloignées, ce qui signifie qu'elles sont situées loin des agglomérations. Les agglomérations, villes et banlieues représentent collectivement 17 % de la superficie de l'UE (70,3 millions d'hectares).» Communication sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE, document de travail des services de la Commission (partie 1).

⁽⁵⁾ Office des publications de l'Union européenne: Annuaire régional d'Eurostat – 2023, édition 2023.

⁽⁶⁾ Le terme «glocal» est défini plus précisément à l'annexe I.

⁽⁷⁾ Communication sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

⁽⁸⁾ Document de travail des services de la Commission, Résumé de l'évaluation de l'impact de la politique agricole commune sur le développement territorial des zones rurales (SWD(2021) 398 final).

spécificités des régions ultrapériphériques, étant donné que leur position insulaire et leur isolement ont souvent tendance à amplifier l'écart entre zones urbaines et zones rurales. Il est également essentiel d'assurer un traitement équitable et la pleine participation des jeunes dans les environnements tant ruraux qu'urbains, ainsi que de comprendre les différences et de réduire le fossé entre les zones rurales et les zones urbaines lorsqu'il existe, notamment en renforçant les liaisons entre zones rurales et urbaines dans tous les États membres.

6. Bien que l'Union européenne accorde une attention diversifiée et très étendue aux jeunes, la plupart des politiques ciblant les jeunes ne mettent manifestement pas suffisamment l'accent sur les aspects ruraux et les politiques rurales ne parviennent pas toujours à répondre aux besoins et à la situation spécifiques des jeunes vivant dans des zones rurales, éloignées, périphériques, moins développées et ultrapériphériques ⁽⁹⁾ ⁽¹⁰⁾.
7. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027 ⁽¹¹⁾, qui sert de cadre à la collaboration européenne en matière de politiques en faveur de la jeunesse, et les objectifs européens pour la jeunesse ⁽¹²⁾ mettent l'accent sur des domaines fondamentaux concernant la participation, l'engagement et la contribution effective des jeunes à la société. L'objectif pour la jeunesse n° 3 est axé sur des sociétés inclusives, en créant des environnements accessibles et ouverts à tous les jeunes, tandis que l'objectif n° 6 est axé sur la création de zones rurales où les jeunes peuvent exploiter pleinement leur potentiel ⁽¹³⁾.
8. Dans ses conclusions intitulées «Améliorer les perspectives des jeunes dans les zones rurales et éloignées» ⁽¹⁴⁾, le Conseil a souligné l'importance des possibilités locales et de la promotion d'approches transsectorielles et il a invité les États membres de l'UE à encourager et à faciliter la citoyenneté active et la participation effective des jeunes de tous horizons vivant dans les zones rurales et éloignées à tous les processus décisionnels pertinents, en particulier sur les questions qui les concernent.
9. Les défis en matière d'inclusion sociale dans les zones rurales et éloignées peuvent être liés à la disponibilité et à l'accessibilité des terres, des infrastructures, des technologies numériques, des informations, de services sociaux et de santé de qualité, et de possibilités d'éducation, d'animation socio-éducative et d'emploi, ainsi qu'au niveau de participation à tous les processus décisionnels pertinents. Il est essentiel de garantir un accès égal pour tous aux mêmes perspectives, sans aucune forme de discrimination.
10. Les cinq stratégies pour une Union de l'égalité, adoptées par la Commission en 2020 et 2021 ⁽¹⁵⁾, tout comme la communication de la Commission sur une approche globale en matière de santé mentale ⁽¹⁶⁾, mettent en exergue l'importance d'une approche intersectionnelle. Ces documents soulignent qu'une même personne peut appartenir simultanément à un ou plusieurs groupes en situation de vulnérabilité et illustrent la nécessité de lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination. Celles-ci peuvent avoir une incidence considérable sur les jeunes, y compris ceux qui vivent dans des zones rurales et éloignées, qui ne constituent pas un groupe homogène et «ont des identités multiples, avec des besoins, des ressources, des horizons, des conditions de vie et des intérêts différents, et [...] rencontrent des défis et possibilités variés» ⁽¹⁷⁾.

⁽⁹⁾ Partenariat pour la jeunesse entre l'UE et le Conseil de l'Europe: «Young people in rural areas: diverse, ignored and unfulfilled» (Les jeunes en zone rurale: hétérogènes, ignorés et non satisfaits).

⁽¹⁰⁾ Les articles 174 et 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) reconnaissent le statut spécifique des zones rurales, des régions ultrapériphériques, des zones où s'opère une transition industrielle et des régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les zones les plus septentrionales à très faible densité de population et les zones insulaires, transfrontalières et de montagne. Dans le présent document, les références aux zones rurales et éloignées incluent également les régions périphériques, moins développées et ultrapériphériques.

⁽¹¹⁾ Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (2018/C 456/01) (JO C 456 du 18.12.2018, p. 1).

⁽¹²⁾ Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (2018/C 456/01).

⁽¹³⁾ Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse – Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (2019/C189/01) (JO C 189 du 5.6.2019, p. 1).

⁽¹⁴⁾ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, intitulées «Améliorer les perspectives des jeunes dans les zones rurales et éloignées» (2020/C193/03) (JO C 193 du 9.6.2020, p. 3).

⁽¹⁵⁾ Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030, stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025, stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025, cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms 2020-2030.

⁽¹⁶⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur une approche globale en matière de santé mentale (Communication sur une approche globale en matière de santé mentale, COM(2023) 298 final).

⁽¹⁷⁾ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur des sociétés inclusives pour la jeunesse (JO C, C/2024/3808, 27.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/3808/oj>).

11. La communication de la Commission sur une approche globale en matière de santé mentale et les conclusions du Conseil sur une approche globale de la santé mentale des jeunes dans l'Union européenne ⁽¹⁸⁾ soulignent la nécessité de prendre des mesures spécifiques en matière de prévention, de promotion et de soutien dans le domaine de la santé mentale pour les jeunes vivant dans des zones rurales ou éloignées ⁽¹⁹⁾.
12. Dans ses conclusions sur la santé mentale ⁽²⁰⁾, le Conseil se dit « conscient du fait que les problèmes de santé mentale sont associés à de nombreuses formes d'inégalités, concernant par exemple les personnes en situation de vulnérabilité, les minorités, les groupes marginalisés et les personnes se trouvant dans des situations socio-économiques défavorisées, y compris celles qui séjournent dans des services de soins de longue durée, celles qui connaissent la solitude et l'isolement social, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les personnes LGBTI ⁽²¹⁾, les patients atteints d'un cancer, les personnes handicapées, les réfugiés, les migrants, les prisonniers et les personnes sans abri».
13. Les femmes et les filles sont indispensables au développement durable des zones rurales et éloignées et apportent une valeur ajoutée aux communautés locales. Elles sont souvent le moteur de l'innovation, de la diversification et de la création de nouvelles possibilités ⁽²²⁾. Toutefois, ces rôles sont souvent négligés ou invisibles. De nombreuses femmes et filles vivant dans des zones rurales et éloignées restent confrontées à des difficultés liées à l'emploi, à l'entrepreneuriat, à l'éducation de qualité et aux possibilités de formation, au partage inégal des responsabilités en matière de soins, à l'accès à la terre, à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance, aux soins de longue durée et aux services de santé, ainsi qu'à une représentation insuffisante dans les processus décisionnels ⁽²³⁾ Commission européenne, direction générale de la politique régionale et urbaine, neuvième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale (9^e rapport sur la cohésion), mars 2024. ⁽²⁴⁾
14. L'UE reconnaît que l'évolution démographique est influencée, entre autres, par les choix de vie que font les individus et les familles, et souligne que des politiques publiques de soutien sont nécessaires pour permettre aux jeunes de réaliser pleinement leur potentiel. Dans la communication intitulée «L'évolution démographique en Europe: une panoplie d'instruments d'action» ⁽²⁵⁾, la Commission souligne en particulier qu'il est indispensable de soutenir les jeunes générations en ce qui concerne l'accès à des emplois de qualité, à un logement abordable et à un niveau de vie décent.
15. Les régions rurales et moins développées peuvent être confrontées en particulier au vieillissement de la population, à un faible niveau d'éducation, à la diminution de la main d'œuvre, à l'émigration des jeunes et au risque de tomber dans un «piège de développement des talents» ⁽²⁶⁾, ce qui compromet leur capacité à construire des économies durables, entrave leur compétitivité et freine leur croissance. Dans sa communication intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», la Commission souligne la nécessité de transformer ces régions en économies dynamiques axées sur les talents, en s'appuyant sur les atouts locaux des régions rurales. Afin de relever ces défis, il est nécessaire d'apporter un soutien sur mesure pour autonomiser les jeunes, améliorer l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi, améliorer l'accès à l'innovation et aux infrastructures de formation, investir dans la création de possibilités d'emplois de qualité et promouvoir l'inclusion sociale. Il est essentiel de veiller à ce que les personnes vivant dans des zones rurales et éloignées, y compris les jeunes, aient la possibilité de prospérer, afin de réduire les disparités territoriales et de renforcer la cohésion sociale dans l'ensemble de l'UE ⁽²⁷⁾ Office des publications de l'Union européenne - Annuaire régional d'Eurostat 2023. ⁽²⁸⁾
16. La politique de cohésion et, dans le contexte rural, le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) jouent un rôle important pour soutenir les États membres et les régions dans leurs efforts visant à permettre une meilleure prise en compte des multiples défis en matière de développement, des besoins de réforme et des diverses disparités socio-économiques et territoriales, en orientant un soutien axé sur les besoins spécifiques de chaque région. Tout en gardant à l'esprit l'incidence asymétrique des défis posés par les transitions écologique et numérique, la transformation démographique, l'évolution des tendances économiques mondiales ou le changement climatique, le recensement des besoins en infrastructures, en capital humain et en services peut faciliter une programmation plus efficace des fonds de l'UE dans les régions ultrapériphériques, à faible densité de population, insulaires, montagneuses et

⁽¹⁸⁾ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur une approche globale de la santé mentale des jeunes dans l'Union européenne (JO C, C/2023/1337, 30.11.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2023/1337/oj>).

⁽¹⁹⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur une approche globale en matière de santé mentale (COM(2023) 298 final).

⁽²⁰⁾ Conclusions du Conseil sur la santé mentale (doc. 15971/23, point 24).

⁽²¹⁾ Voir la stratégie de la Commission en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 [COM (2020) 698 final].

⁽²²⁾ Banque européenne d'investissement, Soutien aux entrepreneuses en Europe: pourquoi c'est une question de bon sens, novembre 2022, ISBN: 978-92-861-5378-5.

⁽²³⁾ Communication sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

⁽²⁴⁾ .

⁽²⁵⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - L'évolution démographique en Europe: une panoplie d'instruments d'action (la panoplie d'instruments de la Commission pour la démographie) [COM(2023) 577 final].

⁽²⁶⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Mettre à profit les talents dans les régions européennes [COM(2023) 32 final].

⁽²⁷⁾ Commission européenne, direction générale de la politique régionale et urbaine, neuvième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale (9^e rapport sur la cohésion), mars 2024.

⁽²⁸⁾ .

frontalières, ainsi que dans les zones rurales. Cela peut contribuer à diversifier les possibilités d'emploi et à améliorer l'éducation et la formation formelles et non formelles, y compris par le soutien au passage au numérique, en faisant des régions rurales et éloignées des lieux de vie et de travail plus attrayants, garantissant ainsi leur développement durable ⁽²⁹⁾.

17. Le plan d'action global de la décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) ⁽³⁰⁾ souligne que, pour assurer la pérennité générationnelle de l'agriculture familiale, il est essentiel d'autonomiser les jeunes, en particulier les jeunes femmes, en facilitant l'accès à la terre, aux ressources naturelles, à l'information, à l'éducation, aux infrastructures, aux services financiers et aux marchés, ainsi que la participation aux processus de création de politiques agricoles. Faciliter la transmission intergénérationnelle permet aux jeunes agriculteurs de combiner les connaissances traditionnelles et locales avec des pratiques innovantes afin de promouvoir le rôle crucial qu'ils jouent dans le développement rural inclusif. La tendance négative du vieillissement de la population agricole peut mettre en péril la viabilité des zones rurales; par conséquent, renforcer les formes de soutien aux jeunes agriculteurs et entrepreneurs, les aider à démarrer des activités agricoles, encourager la transmission des exploitations et rendre l'agriculture plus attrayante pour la jeune génération, peuvent jouer un rôle important dans le renouvellement des générations, tout comme la politique agricole commune (PAC).
18. La recommandation de l'OCDE sur l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes appelle à des mesures ciblées visant à soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité ou en difficulté. Il s'agit notamment de fournir des services sociaux, de santé, de logement et d'emploi intégrés adaptés aux contextes locaux. La recommandation insiste sur l'importance que revêtent des investissements dans l'éducation, la construction résidentielle et la santé pour les jeunes ruraux, parallèlement à la collaboration entre les parties prenantes, afin de créer des environnements favorables à leur réussite. ⁽³¹⁾

TENANT COMPTE DE CE QUI SUIT:

19. Dans toute l'Europe, la capacité insuffisante des régions rurales à attirer des talents ⁽³²⁾ ou à accéder à des infrastructures et à des services de qualité liés à la vie quotidienne constitue un obstacle important au bien-être et au développement socio-économique des jeunes ruraux. Cela peut limiter la connectivité des jeunes ruraux ainsi que leur accès à une éducation et à une formation de qualité, à l'emploi, aux soins de santé, au logement, aux services sociaux, à l'animation socio-éducative, à la culture, au sport et aux activités de loisirs, et entrave leurs perspectives socio-économiques et, partant, leur liberté de rester ⁽³³⁾.
20. De nombreux jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées sont confrontés à des obstacles en ce qui concerne l'accès à l'apprentissage, et à un manque de sensibilisation aux possibilités liées aux services et plateformes numériques, ce qui accroît le niveau d'isolement et peut creuser un fossé numérique entre les zones rurales et les zones urbaines. L'accès au numérique, les compétences liées à l'emploi et les compétences numériques peuvent servir de catalyseur pour l'autonomisation et l'inclusion au niveau local ⁽³⁴⁾. ⁽³⁵⁾ Pour les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET), les obstacles susmentionnés peuvent être particulièrement préjudiciables, étant donné qu'une connectivité numérique limitée restreint encore davantage leur capacité à rechercher des possibilités d'éducation, d'emploi et de formation, ce qui aggrave leur isolement social et économique. Il est essentiel de remédier à la fracture numérique pour réinsérer les jeunes NEET et les doter des compétences nécessaires pour participer au marché du travail moderne. La garantie renforcée pour la jeunesse ⁽³⁶⁾ met en évidence qu'il importe de soutenir l'intégration des jeunes, en particulier des jeunes NEET, sur le marché du travail au niveau local, y compris dans les zones rurales et éloignées, en veillant à ce que les possibilités nécessaires existent aux niveaux local et régional pour leur permettre de rester plus facilement dans ces zones.

⁽²⁹⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur le 9^e rapport sur la cohésion [COM(2024) 149 final] et 9^e rapport sur la cohésion.

⁽³⁰⁾ FAO et FIDA. 2019. Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale 2019-2028. Plan d'action global. Rome.

⁽³¹⁾ OCDE, Recommandation du Conseil sur l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes, réunion du Conseil au niveau des ministres, 9-10 juin 2022, JT03497457.

⁽³²⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Mettre à profit les talents dans les régions européennes [COM(2023) 32 final].

⁽³³⁾ Letta, E. (2024), «Bien plus qu'un marché — Rapidité, sécurité, solidarité — Donner au marché unique les moyens d'apporter à tous les citoyens un avenir durable et la prospérité», avril 2024.

⁽³⁴⁾ Communication sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

⁽³⁵⁾ Communication sur le 9^e rapport sur la cohésion et 9^e rapport sur la cohésion.

⁽³⁶⁾ Recommandation du Conseil du 30 octobre 2020 relative à «Un pont vers l'emploi - Renforcer la garantie pour la jeunesse» et remplaçant la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse (2020/C 372/01) (JO C 372 du 4.11.2020, p. 1).

21. Dans de nombreuses zones rurales et éloignées de toute l'Europe, les jeunes, en particulier les femmes et les jeunes handicapés, sont confrontés à des disparités par rapport aux zones urbaines en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à la formation formelles et non formelles et aux possibilités d'apprentissage informel, et rencontrent des obstacles importants à leur développement personnel et professionnel. Non seulement l'accessibilité et la disponibilité limitées des programmes d'éducation et de formation de qualité accentuent le déficit de compétences, mais elles peuvent également entraîner une fuite des cerveaux et une augmentation des taux de chômage parmi les jeunes ruraux qui peinent à trouver un emploi adapté à leurs qualifications dans leur région.
22. L'accès à des informations locales et complètes sur les programmes et les possibilités de financement locaux, régionaux, nationaux et de l'UE est essentiel au développement et à l'autonomisation des jeunes ruraux. Les barrières linguistiques verticales et horizontales peuvent entraver leur capacité à comprendre et à parcourir efficacement ces documents, ce qui limite leur accès aux initiatives de l'UE ⁽³⁷⁾ ⁽³⁸⁾. La diffusion efficace de l'information peut être soutenue par une collaboration intersectorielle, contribuant à surmonter ces obstacles et favorisant le renforcement des capacités et les réseaux locaux. Cela est essentiel pour garantir une participation équitable et maximiser les avantages que présentent des programmes de l'UE tels qu'Erasmus+, le corps européen de solidarité et l'initiative LEADER, ainsi que les possibilités de financement pour les jeunes ruraux dans toute l'Europe à tous les niveaux.
23. Des facteurs géographiques peuvent entraver l'accès des jeunes à l'emploi, à des possibilités de logement abordables et à une meilleure connectivité, créant ainsi au niveau local un état d'incertitude, une dépendance accrue à l'égard des ressources financières et une incitation à la mobilité et à l'urbanisation.
24. Les communautés de jeunes ruraux peuvent être confrontées à des défis tels qu'un niveau d'instruction réduit, le chômage ou l'absence de conditions de travail décentes. En outre, un accès insuffisant à l'animation socio-éducative, aux organisations de jeunesse, aux espaces communautaires et à des activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs de qualité peut entraîner des difficultés à créer, rejoindre ou préserver des communautés. Ces facteurs peuvent réduire les possibilités d'interactions sociales, ce qui peut avoir des effets négatifs sur le bien-être, créer un sentiment d'isolement et de solitude, et potentiellement affaiblir les systèmes de soutien.
25. Pour les jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées, l'accessibilité des services de soutien est souvent insuffisante, y compris dans le domaine de la santé mentale ⁽³⁹⁾. Les problèmes de santé mentale peuvent avoir un effet négatif sur leur éducation, leur emploi et leur sécurité sociale. Il peut s'agir d'un sentiment d'exclusion, qui se traduit par un sentiment négatif d'isolement, d'une intimidation et d'un harcèlement en ligne et hors ligne par des pairs, de l'utilisation excessive des médias, de la «peur de rater quelque chose» («fear of missing out») et d'une exposition accrue aux addictions. Dans le même temps, ces jeunes n'ont pas accès aux structures qui pourraient les aider à éviter ces menaces et à s'en relever. Par conséquent, l'anxiété et la dépression persistent et de nombreux problèmes de santé mentale ne sont pas traités.
26. Un large éventail de facteurs déterminent la longévité en bonne santé, notamment la promotion de la santé et la prévention des maladies, l'accès aux services de santé, les conditions de vie et de travail, les types de profession et le milieu environnant. Bien que les zones rurales présentent des avantages pour la santé, tels qu'une meilleure qualité de l'air et une proximité avec la nature, les régions urbaines disposent généralement d'un plus grand nombre et d'une plus grande variété d'établissements de soins de santé ⁽⁴⁰⁾. Le manque de services de santé de qualité peut entraîner des difficultés de prévention et de traitement des problèmes de santé. En outre, si l'agriculture offre de nombreuses possibilités d'emploi dans de nombreuses zones rurales, les professions agricoles peuvent avoir un effet dangereux ou néfaste sur la santé physique ⁽⁴¹⁾. Il est donc essentiel d'investir dans des technologies permettant d'alléger le travail et d'améliorer les conditions de travail.

⁽³⁷⁾ Moxon D., Bárta O. (2024). EUYD10 Results of the Consultation Phase: We Need Youth (10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse - Résultats de la phase de consultation: «Nous avons besoin de la jeunesse»). DOI: 10.5281/zenodo.10656746.

⁽³⁸⁾ Le plan d'action rural de l'UE est mentionné dans la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE — Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040» [COM(2021) 345 final].

⁽³⁹⁾ Communication de la Commission sur une approche globale en matière de santé mentale [COM(2023) 298 final].

⁽⁴⁰⁾ Annuaire régional Eurostat (2023).

⁽⁴¹⁾ Réseau de la PAC de l'UE, «Supporting the health and well-being of Europe's agricultural workforce» (Soutenir la santé et le bien-être de la main d'œuvre agricole européenne), Policy Insight, juin 2023.

27. Les jeunes handicapés vivant dans des zones rurales et éloignées peuvent être confrontés à d'importants obstacles ayant une incidence sur leur qualité de vie et sur les possibilités qui s'offrent à eux, tels qu'un accès limité à une éducation et à une formation inclusives et de qualité ainsi qu'à des soins de santé spécialisés, et des transports et une connectivité inadéquats. Ces difficultés mettent en évidence la nécessité de mener des actions ciblées pour mieux les soutenir ⁽⁴²⁾ ⁽⁴³⁾.
28. Bien que les jeunes ruraux, y compris les femmes, présentent un potentiel important en matière d'innovation et de développement économique, ils peuvent rencontrer des obstacles pour accéder aux ressources financières et pour gérer des procédures administratives et de financement complexes. Par conséquent, des mécanismes de financement accessibles et clairs, ainsi que des investissements ciblés visant à soutenir l'esprit d'entreprise chez les jeunes ruraux, y compris en ce qui concerne le métier d'agriculteur, peuvent être cruciaux ⁽⁴⁴⁾ ⁽⁴⁵⁾ ⁽⁴⁶⁾.
29. Les jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées sont susceptibles de faire face à des défis spécifiques en matière de durabilité, qui sont exacerbés par l'aggravation de la crise climatique, et ont une incidence considérable sur leur vie quotidienne. Par rapport aux jeunes vivant en zone urbaine, ils sont souvent plus vulnérables aux problèmes liés à l'environnement ou au climat. En raison de cette vulnérabilité accrue face aux menaces environnementales, ils ont besoin d'un meilleur accès à des ressources et des solutions durables. Comme cela est souligné dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies ⁽⁴⁷⁾, ce manque d'accès entrave non seulement la capacité des jeunes à répondre aux préoccupations urgentes en matière de durabilité, mais aussi leur contribution à l'atténuation de la crise climatique. En outre, pour relever et surmonter de manière adéquate ces défis liés à leur environnement, ils doivent avoir accès à une éducation et à une formation formelles et non formelles de qualité afin de développer les aptitudes et les compétences nécessaires.
30. Un développement continu grâce à la participation de la population locale est essentiel pour le développement rural; une base solide pour une participation effective des jeunes est donc nécessaire dans les zones rurales et éloignées. Il convient de reconnaître les jeunes ruraux comme des acteurs clés du développement rural et de concevoir les politiques de manière à répondre à leurs besoins et à leurs aspirations, en garantissant en permanence leur participation et leur influence dans les processus décisionnels à tous les niveaux. Comme l'indique le pacte rural ⁽⁴⁸⁾, faire entendre la voix des zones rurales et leur donner une place plus importante dans les priorités politiques locales, régionales, nationales et européennes doit devenir un objectif clé.
31. Les jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées peuvent jouer un rôle de catalyseur pour apporter un changement positif, en particulier au sein de leurs communautés, en stimulant le développement sur les fronts numérique, social et économique. Toutefois, malgré leur potentiel, les jeunes ruraux se heurtent souvent à des obstacles importants qui les empêchent d'exploiter pleinement leurs capacités à jouer un rôle moteur et d'accéder aux possibilités de croissance. Il est essentiel de surmonter ces difficultés pour tirer parti du potentiel des jeunes ruraux à jouer un rôle moteur et leur donner les moyens de stimuler le développement durable dans leurs communautés, favorisant ainsi une croissance inclusive et la résilience dans toute l'Europe.
32. Lors de la conférence de l'UE en faveur de la jeunesse qui s'est tenue à Budapest en septembre 2024 ⁽⁴⁹⁾, les jeunes ont proposé de rendre les zones rurales et éloignées plus dynamiques et plus attrayantes pour les jeunes par les moyens suivants:
- i) Promouvoir une participation effective des jeunes vivant dans les zones rurales, en particulier sur les questions liées à la durabilité environnementale ainsi qu'à la santé mentale et physique.
 - ii) Favoriser des communautés rurales solidaires, lutter contre les préjugés, mettre en place un dialogue intergénérationnel accessible ainsi que des espaces communs et renforcer des visions d'avenir.

⁽⁴²⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Union de l'égalité: stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 [COM(2021) 101 final].

⁽⁴³⁾ Communication sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

⁽⁴⁴⁾ Communication sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

⁽⁴⁵⁾ Fonds européen de développement régional, Interreg Europe, note d'orientation sur le thème «How to boost entrepreneurship in rural areas?» (Comment stimuler l'esprit d'entreprise dans les zones rurales?), avril 2020. Avril 2020.

⁽⁴⁶⁾ Commission européenne, Taking stock of how CAP Strategic Plans contribute to the objectives of the long-term vision for the EU's rural areas (Bilan sur la contribution des plans stratégiques relevant de la PAC aux objectifs de la vision à long terme pour les zones rurales de l'UE), juin 2023.

⁽⁴⁷⁾ Nations unies, A/RES/70/1, «Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030».

⁽⁴⁸⁾ Commission européenne, direction générale de l'agriculture et du développement rural, lettre ouverte sur le lancement du pacte rural, 17 décembre 2021.

⁽⁴⁹⁾ Bárta O., Moxon D. (2024). EUYD10 EU Youth Conference (10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse), Budapest, Hongrie. Rapport final de la conférence. DOI: 10.5281/zenodo.13836827.

- iii) Améliorer l'accès à des infrastructures adaptées aux besoins des jeunes, et notamment à la connectivité internet, à l'information, aux transports, à l'énergie propre ainsi qu'aux services de santé physique et mentale.
 - iv) Sensibiliser à des parcours alternatifs en matière d'emploi, tels que le télétravail et les pratiques agricoles innovantes.
33. Lors de la conférence de l'UE en faveur de la jeunesse⁽⁵⁰⁾ à Budapest, les jeunes ont également souligné que les instruments européens, nationaux et locaux devraient correspondre aux besoins, aux réalités, aux capacités et aux ressources des jeunes dans les zones rurales et éloignées et
- i) Encourager la participation des jeunes au développement rural et au processus décisionnel, par exemple par l'intermédiaire des ambassadeurs de la jeunesse, des conseils consultatifs, des conseils locaux de la jeunesse et de la budgétisation participative.
 - ii) Soutenir l'entrepreneuriat rural, y compris l'agriculture, en sensibilisant aux programmes existants aux niveaux national et de l'UE, au mentorat, à la promotion de la transformation numérique et en encourageant le recours à des incitations financières telles que les allègements fiscaux ou les possibilités de cofinancement.
 - iii) Promouvoir des plateformes adaptées aux jeunes permettant d'accéder à des informations sur les programmes en faveur de la jeunesse, les offres d'emplois de qualité et le financement et de lancer une campagne à l'échelle de l'UE pour favoriser l'égalité d'accès au travail.
 - iv) Encourager les possibilités d'apprentissage de qualité et les initiatives en faveur de la jeunesse qui élargissent les expériences des jeunes ruraux, telles que les échanges entre jeunes de zones urbaines et de zones rurales, les projets en faveur du climat, l'animation socio-éducative mobile et de proximité, ainsi que la participation aux organisations de jeunes en milieu rural.
 - v) Améliorer l'accès aux services et aux informations liés à la santé mentale en suscitant des actions au niveau local et en favorisant le dialogue sur les possibilités et mécanismes de financement existants.

INVITENT DÈS LORS LES ÉTATS MEMBRES, AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, À:

34. Contribuer, le cas échéant, à assurer aux jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées un accès équitable et égal aux infrastructures, à l'information, à la connectivité et aux services au niveau local, et à répertorier, développer et superviser cet accès, en parallèle avec des mesures visant à améliorer l'accessibilité dans leur vie quotidienne.
35. Intensifier les efforts visant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des infrastructures et services numériques dans les zones rurales et éloignées, en particulier en proposant une aide en ce qui concerne les appareils électroniques et d'autres questions numériques, en mettant en place une couverture à haut débit de qualité, en améliorant l'habileté numérique et la cybersécurité et en partageant les bonnes pratiques entre autorités locales, régionales et nationales, le cas échéant⁽⁵¹⁾.
36. Continuer de soutenir la collaboration intersectorielle entre les structures locales de qualité dans les domaines de l'éducation et de la formation, dans le domaine social et dans les domaines des soins de santé, de la culture, de l'aide à la jeunesse, de l'animation socio-éducative, du sport et des loisirs dont peuvent bénéficier les jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées afin de garantir des conditions équitables de développement personnel et de bien-être dans le cadre de ces structures, tout en favorisant l'accessibilité physique et numérique de ces dernières et des services connexes⁽⁵²⁾.
37. Encourager les autorités, en particulier au niveau local dans les zones rurales et éloignées, à faciliter la participation des jeunes ruraux à la prise de décision, en créant par exemple des conseils de la jeunesse et des processus qui pourraient constituer des organes et des initiatives de consultation et de conseil. Ces dispositifs sont susceptibles de contribuer à faire participer efficacement les jeunes à tous les processus décisionnels dans les domaines qui les concernent le plus, tels que les questions relatives à l'éducation, à l'emploi, à l'inclusion sociale, aux infrastructures, au logement, à la connectivité, aux soins de santé (en particulier la santé mentale) et à l'environnement, et peuvent renforcer la confiance dans les processus démocratiques.
38. Promouvoir la création et le fonctionnement de centres et d'espaces sûrs et inclusifs pour la jeunesse dans les zones rurales et éloignées et, le cas échéant, faciliter un soutien continu aux centres existants et aux interactions intergénérationnelles. Continuer à renforcer les initiatives et les programmes visant à doter des moyens nécessaires et

⁽⁵⁰⁾ Bárta O., Moxon D. (2024). EUYD10 EU Youth Conference (10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse) à Budapest, Hongrie. Rapport final de la conférence. DOI: 10.5281/zenodo.13836827.

⁽⁵¹⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Plan d'action en matière d'éducation numérique 2021-2027 – Réinitialiser l'éducation et la formation à l'ère du numérique (COM(2020) 624 final).

⁽⁵²⁾ Communication sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

à soutenir toutes les formes d'animation socio-éducative ainsi que les organisations de jeunesse, afin de reconnaître le rôle crucial qu'elles jouent pour aller au-devant des jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées et dans des régions ultrapériphériques.

39. Encourager un dialogue local sur le développement rural pour évoquer l'avenir de la région ainsi que des solutions durables, auquel participent les jeunes, les institutions représentant différents domaines d'action ainsi que les autorités locales, de même que des acteurs économiques et sociaux, afin de refléter l'ambition de la vision à long terme de la Commission pour les zones rurales de l'UE ⁽⁵³⁾.
40. Promouvoir les initiatives de soutien aux talents qui adoptent une approche globale pour cultiver les talents et les mettre à profit tout au long de la vie, en formant les animateurs socio-éducatifs, les éducateurs et les professionnels à reconnaître la diversité des talents des jeunes. Donner aux jeunes les moyens de tirer profit de leurs compétences, de leurs talents et de leurs capacités, indépendamment des obstacles spécifiques qu'ils peuvent rencontrer dans les zones rurales et éloignées. ⁽⁵⁴⁾
41. Encourager l'emploi des jeunes au niveau local et, le cas échéant, régional, y compris en ciblant les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET), par un travail de sensibilisation et en facilitant la création de placements professionnels et de perspectives d'emploi diversifiés dans les zones rurales et éloignées, en mettant l'accent sur la diversification et le développement des possibilités dans différents secteurs, tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière, le numérique, l'adaptation au changement climatique et les services, et en apportant un soutien à des programmes de formation et de développement des compétences adaptés aux activités économiques locales.
42. Favoriser la mise en œuvre de la garantie renforcée pour la jeunesse dans les zones rurales et éloignées, par exemple en cartographiant les services disponibles pour les jeunes, en remédiant aux insuffisances au moyen de services mobiles, de services en ligne ou de guichets uniques.
43. Réfléchir aux moyens d'attirer et de retenir les jeunes des zones rurales et éloignées au sein des communautés, en accordant une attention particulière aux jeunes femmes, afin de garantir leur prospérité et leur vitalité économiques à long terme, et envisager, le cas échéant, des moyens intersectoriels pour les soutenir.
44. Explorer et soutenir les initiatives ayant pour objectif la coopération et la solidarité intergénérationnelles, en facilitant les dialogues et en fournissant des informations détaillées sur les bonnes pratiques, afin de permettre un développement plus aisé des jeunes ruraux au niveau local.
45. Élaborer, améliorer et maintenir des programmes de soutien à la santé physique et mentale adaptés aux besoins des jeunes dans les communautés rurales et éloignées, en mettant à disposition des réseaux de soutien à la fois en ligne et hors ligne, par exemple des services psychologiques et d'autres services de prévention dans les écoles et les centres pour la jeunesse, afin de lutter contre le harcèlement et les addictions.

INVITENT DÈS LORS LA COMMISSION EUROPÉENNE, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

46. Étudier comment faciliter l'accès aux initiatives et instruments de l'UE ciblant les jeunes ruraux, en mettant l'accent sur l'élimination des barrières linguistiques et administratives. Si nécessaire, simplifier la formulation pour qu'elle soit plus adaptée aux jeunes et réduire les charges administratives inutiles, en veillant à ce que les jeunes ruraux puissent accéder plus facilement à ces mécanismes de soutien et à ces informations, notamment par l'intermédiaire du portail européen de la jeunesse. Les informations et les instruments devraient également être fournis dans des formats accessibles aux jeunes handicapés.
47. Pour prendre en compte les questions relatives à la jeunesse, renforcer la visibilité de la jeunesse rurale dans les programmes de l'UE comportant une composante «jeunesse» et dans la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse après 2027, et recourir, le cas échéant, à l'évaluation d'impact du point de vue des jeunes au niveau européen lors de la conception d'actions spécifiques et concrètes ciblant tous les jeunes, y compris ceux vivant dans des zones rurales et éloignées.
48. Étudier les possibilités permettant de mieux cibler et optimiser l'utilisation des mécanismes financiers existants et, le cas échéant, les possibilités de recentrer les initiatives en collaboration avec les parties prenantes concernées afin d'aider les jeunes entrepreneurs ruraux, et parmi eux également les jeunes agriculteurs, à créer, maintenir et développer leurs activités, tout en gardant à l'esprit les limites structurelles auxquelles ils pourraient être confrontés en termes d'accès aux ressources financières. En outre, promouvoir les outils existants, tels que la boîte à outils pour les zones rurales ⁽⁵⁵⁾,

⁽⁵³⁾ Communication sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

⁽⁵⁴⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes» (COM(2023) 32 final).

⁽⁵⁵⁾ Communication sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

auprès des jeunes des zones rurales et éloignées et soutenir la coopération entre tous les entrepreneurs des zones en question. Cela contribuera à garantir de futures possibilités d'emploi en zone rurale et à favoriser la résilience et la vitalité économiques.

49. Faciliter la mise en œuvre de l'analyse d'impact territorial, et notamment le test rural qui permet d'évaluer les effets anticipés des principales initiatives de l'UE sur les zones rurales et éloignées et d'encourager des approches similaires aux niveaux national, régional et local afin de garantir la cohérence, l'homogénéité et la complémentarité des politiques et instruments couvrant des questions importantes pour les zones rurales.
50. Continuer à développer les connaissances et à mener des recherches fondées sur des données probantes au sujet des jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées en utilisant les outils existants, tels que le wiki pour les jeunes et les études en collaboration avec le partenariat pour la jeunesse entre l'UE et le Conseil de l'Europe, entre autres.
51. Poursuivre les efforts pour sensibiliser et accroître la participation de groupes potentiellement sous-représentés, tels que les jeunes dans les zones rurales et éloignées, au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et à d'autres initiatives pertinentes de l'UE telles que l'initiative Interreg pour les jeunes volontaires, l'initiative EU Teens4Green et le projet Youth4Outermostregions.

INVITENT PAR CONSÉQUENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE, EN TENANT DÛMENT COMPTE DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

52. Mettre l'accent sur le rôle stratégique joué par les jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées pour réaliser une transition écologique, juste et inclusive et préserver la sécurité alimentaire et climatique ainsi qu'à reconnaître ce rôle, en promouvant la biodiversité et la revitalisation rurale, en créant des emplois de qualité et en associant les jeunes à la transformation. ⁽⁵⁶⁾
53. Offrir des possibilités équitables d'apprentissage des langues en facilitant la coopération transnationale, les possibilités d'apprentissage formel, non formel et informel ainsi que la formation linguistique applicable axée sur le langage courant.
54. En coopération avec les secteurs concernés, renforcer les conditions permettant aux jeunes de s'épanouir au niveau local en soutenant les initiatives qui utilisent efficacement les ressources et infrastructures locales pour créer des moyens de subsistance durables dans les zones rurales et éloignées, y compris les régions ultrapériphériques, ainsi qu'en encourageant la mise en place d'initiatives en matière de logement qui soient adéquates et adaptées aux besoins des jeunes vivant dans ces zones.
55. Promouvoir de façon effective le renouvellement générationnel ⁽⁵⁷⁾ et soutenir les jeunes entrepreneurs, y compris, entre autres, les jeunes agriculteurs des zones rurales et éloignées, en améliorant la disponibilité et l'accessibilité des aides aux jeunes entreprises. Fournir des informations ciblées et un accès à des espaces, à des infrastructures, à un soutien financier et à des ressources, ainsi qu'à des programmes de formation et de mentorat permettant aux candidats entrepreneurs, y compris, entre autres, les jeunes agriculteurs, de surmonter les obstacles initiaux et de se lancer dans leurs projets avec confiance, ce qui permettra de revitaliser les économies rurales et de favoriser le développement durable et l'innovation dans toute l'Europe.
56. Renforcer la coopération intersectorielle dans le domaine de l'éducation et de la formation formelles et non formelles en portant une attention accrue au renforcement des compétences et au développement des ressources humaines, à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité d'installations et d'équipements pour les établissements d'enseignement et de formation dans les zones qui éprouvent les plus grandes difficultés.
57. Veiller à ce que les jeunes ruraux et les organisations compétentes participent activement aux débats d'orientation et à la prise de décision aux niveaux local, régional, national et de l'UE en travaillant de concert lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques concernées et, lorsque c'est possible, en fournissant des données complètes, à jour et désagrégées sur les jeunes ruraux, y compris, entre autres, les jeunes agriculteurs, ce qui permettra aux décideurs politiques de mieux cibler les politiques et les interventions et de créer des solutions sur mesure pour ceux-ci. Prendre des mesures appropriées pour contrer les effets des tendances démographiques négatives ayant une incidence sur la vie des jeunes vivant dans des zones rurales et éloignées, y compris, entre autres, les jeunes agriculteurs.

⁽⁵⁶⁾ «Food Security Information Network (FSIN) and Global Network Against Food Crises, 2024 Global report on food crisis 2024» (Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et réseau mondial contre les crises alimentaires, rapport mondial sur les crises alimentaires 2024). GRFC 2024, Rome.

⁽⁵⁷⁾ Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil: «Synthèse des plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027: effort conjoint et ambition collective», Bruxelles, 23.11.2023 (COM (2023) 707 final).

58. Renforcer la coopération transfrontière et les instruments de l'UE dans le domaine de la santé mentale et physique en encourageant la recherche sur la santé mentale, en mettant au point des méthodes communes de suivi et de prévention pour les territoires moins développés et en partageant les bonnes pratiques concernant la multiplication des services de santé mentale dans les zones rurales et éloignées.
-

ANNEXE I

Définitions aux fins des présentes conclusions:

Les «zones rurales» sont des communautés administratives locales situées en dehors des pôles urbains, qui se caractérisent généralement par une faible densité de population, une image culturelle et sociogéographique spécifique, leur proximité aux ressources naturelles et, par conséquent, des perspectives économiques différentes, et qui présentent en outre des besoins précis en ce qui concerne l'amélioration de services spécifiques destinés aux jeunes ainsi qu'à la population en général.

Les indicateurs de la «qualité de vie» portent sur un vaste éventail de sujets/dimensions, y compris les conditions de vie matérielles, l'emploi, l'éducation, la santé, les interactions sociales, la sûreté et la sécurité, la confiance, la discrimination et l'environnement.

Le «test rural» est un mécanisme consistant à réexaminer les politiques dans une optique rurale afin de les adapter à la situation des personnes vivant et travaillant dans des zones rurales. La Commission européenne a mis en place ce mécanisme dans le cadre du programme pour une meilleure réglementation, dans le but d'évaluer l'incidence des principales initiatives législatives de l'UE sur les zones rurales.

La «revitalisation rurale» est un moyen de transformer les zones rurales de façon positive pour les générations actuelles et futures.

Si la «ruralité» est rarement définie, on l'entend, aux fins du présent document, comme recouvrant deux niveaux géographiques: les zones rurales (niveau de classification des unités administratives locales ou UAL) et les régions à prédominance rurale (régions de niveau 3 de la nomenclature des unités territoriales statistiques ou NUTS-3). Les zones rurales et les régions à prédominance rurale sont définies de la même manière: la majorité de leur population vit dans des cellules rurales. La classification des UAL définit le degré d'urbanisation et la classification des régions de niveau NUTS-3 renvoie à la typologie régionale urbaine-rurale.

Les «zones éloignées» sont des communautés administratives locales et régionales, situées pour la plupart en dehors des pôles urbains, qui se caractérisent par un accès physique difficile, généralement dû à une barrière géographique/naturelle (y compris, entre autres, les îles et/ou les montagnes) associée à des transports publics limités ou peu fréquents et/ou à une connectivité numérique difficile. Ces zones peuvent présenter les mêmes caractéristiques que celles mentionnées ci-dessus pour les «zones rurales». Les régions ultrapériphériques de l'UE visées à l'article 349 du TFUE sont également considérées comme des zones éloignées.

«Glocal» décrit l'intégration harmonieuse entre le niveau local et le niveau mondial; la connectivité globale qui découle des voyages, des échanges commerciaux et des communications, couplée à la volonté et à la capacité de penser globalement et d'agir localement. «La notion de glocalisation reflète la dialectique dynamique, conditionnelle et bidirectionnelle entre le mondial ("global") et le local.» (Swyngedouw, 2004). Parmi les tendances mondiales les plus pressantes touchant les jeunes figurent le changement climatique, qui a une incidence disproportionnée sur les communautés rurales et les moyens de subsistance agricoles, et l'essor des technologies numériques, qui créent des possibilités mais aussi des difficultés en ce qui concerne l'habileté numérique, l'accès à l'éducation et l'emploi. En outre, les inégalités économiques et le chômage des jeunes constituent des défis mondiaux, qui nécessitent souvent des innovations locales en matière de création d'emplois, de développement des compétences et d'entrepreneuriat. Les problèmes de santé mentale, exacerbés par les crises mondiales et les pressions sociétales, appellent également des approches tenant compte des réalités locales en matière de soutien et de renforcement de la résilience. En outre, les efforts actuellement déployés en faveur de la justice sociale et de l'inclusivité nécessitent des solutions sur mesure pour traiter les questions liées à l'égalité de genre, aux disparités raciales et à l'accès aux ressources, tenant compte de la dynamique culturelle et sociale unique des différentes régions. En relevant ces défis mondiaux au moyen de stratégies pertinentes au niveau local, les jeunes peuvent exploiter le potentiel que recèle la glocalisation pour créer des perspectives durables et résilientes au sein de leurs communautés.

Le «piège de développement des talents», décrit dans la communication de la Commission intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions européennes», fait référence à un défi multidimensionnel auquel font face certaines régions de l'UE qui connaissent un fort recul de leur population en âge de travailler, une proportion faible et stagnante de diplômés de l'enseignement supérieur et une mobilité négative de leur population âgée de 15 à 39 ans. Il en résulte des inefficacités dans les économies locales, les marchés du travail et les systèmes d'éducation, de formation et d'éducation des adultes, ainsi que de faibles performances en matière d'innovation, de gouvernance, de développement des entreprises et d'accès aux services.

Le terme «*barrières linguistiques verticales et horizontales*» décrit la complexité des barrières linguistiques auxquelles se heurtent nombre de jeunes ruraux. Le segment horizontal est axé sur l'absence d'accès adéquat à l'enseignement des langues étrangères, tandis que le segment vertical souligne la difficulté à comprendre le langage complexe pour lequel certaines ressources sont disponibles, ainsi que le manque de formulations adaptées aux jeunes.

ANNEXE II

Références

Conseil de l'Union européenne

- Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2018, p. 1).
- Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse – Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (2019/C189/01) (JO C 189 du 5.6.2019, p. 1).
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, intitulées «Améliorer les perspectives des jeunes dans les zones rurales et éloignées» (2020/C193/03) (JO C 193 du 9.6.2020, p. 3).
- Conclusions sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE, doc. 15631/23.
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur des sociétés inclusives pour la jeunesse (JO C , C/2024/3808, 27.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/3808/oj>).
- Conclusions du Conseil sur la santé mentale (doc. 15971/23).
- Recommandation du Conseil du 30 octobre 2020 relative à «Un pont vers l'emploi - Renforcer la garantie pour la jeunesse» et remplaçant la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse (2020/C 372/01) (JO C 372 du 4.11.2020, p. 1).
- Recommandation du Conseil du 13 mai 2024 «L'Europe en mouvement» — Des possibilités de mobilité à des fins d'éducation et de formation offertes à tous (JO C, C/2024/3364, 14.6.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/3364/oj>).
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur une approche globale de la santé mentale des jeunes dans l'Union européenne (JO C, C/2023/1337, 30.11.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2023/1337/oj>).

Conseil européen

- Conseil européen, programme stratégique de l'UE 2019-2024 , 20 juin 2019.
- Letta, Enrico: «Bien plus qu'un marché — Rapidité, sécurité, solidarité — Donner au marché unique les moyens d'apporter à tous les citoyens un avenir durable et la prospérité», avril 2024.

Commission européenne

- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE — Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040 (COM(2021) 345 final).
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE — Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040 (COM(2021) 345 final). Document de travail des services de la Commission (parties 1 à 3).
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union (COM(2022) 198 final).
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Mettre à profit les talents dans les régions européennes (COM(2023) 32 final).
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Union de l'égalité: Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 (COM(2021) 101 final).
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Union de l'égalité: Stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 (COM(2020) 698 final).

- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 (COM(2020) 152 final).
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Une Union de l'égalité: plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025 (COM(2020) 565 final).
- Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil — Une Union de l'égalité: cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms (COM(2020) 620 final).
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur une approche globale en matière de santé mentale (Communication sur une approche globale en matière de santé mentale, COM(2023) 298 final).
- Commission européenne, direction générale de la politique régionale et urbaine, neuvième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale (9^e rapport sur la cohésion), mars 2024.
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur le 9^e rapport sur la cohésion (COM(2024) 149 final).
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — L'évolution démographique en Europe: une panoplie d'instruments d'action (COM(2023) 577 final).
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Plan d'action en matière d'éducation numérique 2021-2027 Réinitialiser l'éducation et la formation à l'ère du numérique (COM(2020) 624 final).
- Document de travail des services de la Commission, Résumé de l'évaluation de l'impact de la politique agricole commune sur le développement territorial des zones rurales (SWD(2021) 398 final).
- Fonds européen de développement régional, Interreg Europe: Note d'orientation: Comment stimuler l'entrepreneuriat dans les zones rurales? Avril 2020.
- Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne, «Erasmus+ Inclusion & Diversity Strategy in the Field of Youth» (Stratégie d'inclusion et de diversité du programme Erasmus + dans le domaine de la jeunesse), décembre 2014.
- Perpiña Castillo, C., Jacobs-Crisioni, C., Barranco, R., Curtale, R., Kompil, M., Vallecillo, S., Auteri, D. and Dijkstra, L., «Opportunities and challenges for remote rural areas in the European Union» (Perspectives et défis pour les zones rurales éloignées dans l'Union européenne), Commission européenne, Ispra, 2023, JRC135398.
- Office des publications de l'Union européenne: «Study on living conditions and access to selected basic needs – 2024» (Étude sur les conditions de vie et l'accès à certains besoins fondamentaux - 2024): ISBN 978-92-68-11899-3, doi: 10.2776/185784 KN-05-24-084-EN-N.
- Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil: «Synthèse des plans stratégiques relevant de la PAC pour la période 2023-2027: effort conjoint et ambition collective», Bruxelles, 23.11.2023, (COM(2023) 707 final).
- Office des publications de l'Union européenne: Annuaire régional d'Eurostat – 2023, édition 2023.
- «Eurostat Online Statistics: Urban-rural Europe - quality of life in rural areas 2022» (Statistiques en ligne d'Eurostat: zones urbaines-rurales d'Europe - qualité de vie dans les zones rurales 2022).
- «EU CAP Network: Supporting the health and well-being of Europe's agricultural workforce – Policy Insight» (Réseau de la PAC de l'UE: soutenir la santé et le bien-être de la main-d'œuvre agricole européenne – Aperçu thématique), juin 2023.
- Commission européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural, «Taking stock of how CAP strategic plans contribute to the objectives of the long-term vision for the EU's rural areas» (Bilan de la contribution des plans stratégiques relevant de la PAC aux objectifs de la vision à long terme pour les zones rurales de l'UE), rapport final, Office des publications de l'Union européenne, 2023.

- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions — Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union (COM(2022) 198 final).
- Commission européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural: lettre ouverte sur le lancement du pacte rural, 17 décembre 2021.

Partenariat pour la jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe

- Partenariat pour la jeunesse, «Young people in rural areas: diverse, ignored and unfulfilled» (Les jeunes en zone rurale: hétérogènes, ignorés et non satisfaits), mars 2021.

Nations unies

- Nations unies, A/RES/70/1, «Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030».
- FAO et FIDA. 2019. Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale 2019-2028. Plan d'action global. Rome.
- «Food Security Information Network (FSIN) and Global Network Against Food Crises, 2024 Global report on food crisis 2024» (Réseau d'information sur la sécurité alimentaire et réseau mondial contre les crises alimentaires, rapport mondial sur les crises alimentaires 2024). GRFC 2024, Rome.

OCDE

- OCDE, Recommandation du Conseil sur l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes, réunion du Conseil au niveau des ministres, 9-10 juin 2022, JT03497457.

Divers

- Moxon D., Bárta O. (2024). EUYD10 Results of the Consultation Phase: We Need Youth (10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse - Résultats de la phase de consultation: «Nous avons besoin de la jeunesse»). DOI: 10.5281/zenodo.10656746.
